



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
les 3 et 10 décembre 2020**

RAPPORT N° 26/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

**Soutien communal en relation avec la pandémie COVID-19 -
Demande d'un crédit supplémentaire**

Séance du 25.11.2020 à 18.00h de la Commission des Finances (COFI) en salle du Conseil communal à Vevey.

La COFI a été sollicitée par la Municipalité qui demande l'activation de l'art. 52 (urgence) de notre Règlement du Conseil communal pour rapporter sur le Préavis d'urgence N° 26/2020 remis à l'instant même.

Sont présents tous les titulaires de la COFI, à l'exception de :

- Cédric Bussy, SOC, excusé et remplacé par Isabel Jerbia, suppléante, présente en visio-conférence.
- Philippe Herminjard, PLR, excusé sans être remplacé.
- Roger Pieren, VL, excusé sans être remplacé.
- Antoine Stübi, VER, excusé et remplacé par Karim El Khalifa.

Sur 13 titulaires, 11 votants.

Le président de la COFI salue la présence de :

- M. Yvan Luccarini, Municipal des Finances.
- M. Alain Debonneville, Chef des Finances.

La séance est ouverte à 18.05h.

M. Luccarini explique la situation depuis le vote du préavis N° 10/2020 en avril 2020, qui demandait un crédit exceptionnel de CHF 500'000. La situation a depuis considérablement évolué. D'une réaction des entreprises veveysannes très timides au départ, une information communiquée beaucoup plus largement par la suite a eu pour conséquence un surprenant accroissement inattendu des demandes à ce jour.

D'une bonne vingtaine de demandes, le nombre actuel dépasse les nonante.

Et il est envisageable que cela augmente encore jusqu'à la fin du mois de novembre, date limite fixée par la Municipalité.

Il est donc urgent d'augmenter la limite, même si tous les dossiers déposés ne seront pas systématiquement recevables.

Les prévisions sont actuellement à un besoin quasi certain de CHF 500'000 en plus de la première tranche déjà votée par le Conseil communal auparavant, donc un total de CHF 1'000'000. Il est très important que cette limite soit mise à disposition d'urgence. Car nous sommes déjà très en retard par rapport à un dommage qui date d'il y a déjà presque un semestre en arrière.

Rappelons qu'il n'est question pour l'instant que d'une indemnisation pour les dommages causés par la première vague de ce printemps (période considérée = mars, avril, mai 2020).

Il va probablement falloir envisager les effets de la 2^e vague dont on ne connaît pas encore les effets pour l'instant.

N'oublions pas que ni la Confédération, ni le Canton n'ont pour l'instant prévu une aide financière quelconque pour la 2^e vague.

Raison pour laquelle la Municipalité demande une rallonge de ce crédit de CHF 2'000'000 afin de pouvoir, cas échéant, être rapidement réactive, de concert avec la COFI, qui se déterminera sur les octrois d'aide, tel qu'elle le fait déjà aujourd'hui, cas par cas.

Un commissaire se réjouit et félicite la Municipalité de sa réactivité et sa demande d'urgence. Il apparaît évident que si le Conseil n'est pas saisi de ce dossier lors de sa prochaine séance du 03.12.2020, la décision sera reportée au printemps de l'année prochaine. Alors qu'il avait été promis que l'aide était instantanée.

Un autre commissaire évoque les décisions que le Canton est en train d'envisager pour les entreprises. Il se pose la question, s'il n'était pas utile d'attendre de voir ce qu'il adviendra de ces décisions envisagées par le Conseil d'État vaudois.

M. Luccarini considère la démarche de la Ville de Vevey comme une promesse faite aux entreprises veveysannes. Dite promesse ne doit pas être maintenant considérée comme conditionnelle, sous prétexte que le Canton va peut-être faire quelque chose.

Un commissaire demande si la Direction de Finances a pris des contacts avec des communes voisines, afin de savoir ce qu'elles envisagent en la matière.

M. Luccarini répond par la négative. Il reste centré sur la promesse faite à Vevey, pour les entreprises veveysannes.

Un commissaire demande quand les nouveaux dossiers seront traités.

M. Luccarini promet de soumettre à la délégation de la COFI, après avoir soumis les 23 premiers dossiers à ce jour, le solde des dossiers dits de la première vague avant la fin de l'année, avec une perspective de versements de l'aide au plus tard au tout début de janvier 2021.

Une discussion a lieu par la suite sur le fait de demander l'urgence. En conclusion, une large majorité de la COFI admet la légitimité d'y prétendre.

La discussion n'étant plus demandée, il est passé au vote.

La Commission des Finances, à l'unanimité moins une abstention (dix voix sur onze) vous propose, chers collègues, d'accepter ce préavis d'urgence N° 26/2020 et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vevey

- Vu le préavis N° 10/2020, du 27.04.2020, sur le soutien communal en relation avec la pandémie du COVID-19 ;
- Vu le préavis d'urgence N° 26/2020 du 25.11.2020 sur le soutien communal en relation avec la pandémie du COVID 19 - Demande de crédit complémentaire ;
- Vu le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour :

D é c i d e

- D'accorder un crédit supplémentaire de CHF 2'000'000.-- au budget 2020 au compte 200.3669.01 « Aide à l'économie locale – COVID-19 » pour toute aide liée aux difficultés économiques contemporaines à la pandémie COVID-19.

Pour la COFI



Francis Baud
Président